



PROCES-VERBAL

Comité de Direction du mardi 14 juin 2022 à OZENX-MONTESTRUCQ

<u>Présents</u>: Matthieu Rabby (président) - Michel Lacoue-Nègre - Patrick Cazaux - Matthis Bégué – Yohan Campos – Jean Carrère - Jacques Cros - Xavier Lafitte - Katia Languet – Hervé Latrubesse - Simone Mirande – Jérémy Mongie - Barthélémy Oyhenart - Philippe Partié - Robert Péré-Escamps – Pascal Prébende

<u>Excusés</u>: Georges Coulet - Alain Jourda – Fabienne Laborde Turon – Aurore Lacrouts - Jean-Claude Larrieu – Serge Subias

<u>Absents</u>: Alain Botella -Frédéric De Melo – Jérôme Jaymes

Assiste: Régine Bergereau

Ouverture de séance à 19 heures.

Mot d'accueil

- 1. Le Président du club d'Ozenx-Montestrucq, Sébastien LAGISQUET, est heureux d'accueillir le comité de direction au sein de la commune qui a vu la création du club de football la saison dernière ; saison arrêtée en novembre. Malgré la difficulté d'avoir des joueurs (15 licences), l'équipe de Foot à 7 a effectué une saison complète, avec en prime, la participation à la finale D2 à Sault de Navailles le 5 juin dernier.
- 2. Après avoir remercié les représentants du club local et noté l'absence excusée de Fabienne Laborde-Turon, Aurore Lacrouts, Georges Coulet, Alain Jourda, Jean-Claude Larrieu et Serge Subias, le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement à Jean-Claude Larrieu.

Informations du Président

1. Mouvements du personnel

- Johan SAINT-MACARY, sera CT PPF sous contrat avec la LFNA au 1^{er} septembre 2022 (convention de transfert entre District et Ligue)
- Jean-Noël LATOUR, recrutement en CDI au poste de conseiller technique adjoint au 1^{er} septembre 2022.
- Anton TOULOUSE, recrutement en contrat apprentissage au 1^{er} septembre 2022 (12 mois)
- Quentin LANET recrutement en CDD d'un an avec le District des Landes en tant que chargé en développement arbitrage.

2. Situation Pau JAB

Considérant les pièces suivantes dûment transmises :

- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du club PAU JAB du 11 mars 2022, convoquée le 22 février 2022
- le procès-verbal de l'assemblée générale du club PAU JAB en date du 29 mai 2022,
- les statuts du club approuvés en assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2010,
- la liste de déclaration des membres du nouveau bureau adressée à la Préfecture
- le récépissé de déclaration de modification du bureau établi par la Préfecture le 9 juin 2022,
- le courriel du service juridique de la FFF en date du 14 juin 2022,

Le comité de direction prend acte de la composition du nouveau Bureau du club de PAU JAB présidé par Arnaud RIOBLANC. Cette information sera transmise au service administratif de la Ligue afin que les modifications interviennent au niveau des outils informatiques de gestion du club.

3. Mouvements dans les clubs :

- St Palais US: Pascal PREBENDE a quitté la présidence mais annonce qu'il demeure correspondant; le comité de direction souhaite la bienvenue au président Baptiste CAZENAVE et à son co-président Thierry ETCHEGOINBERRY.
- Pyrénéenne ES : Hervé LATRUBESSE devient co-président.
- 4. Prochaine réunion du Comité de Direction le 9 juillet 2022 à Sedzère à 11h30.
- 5. Affectation réserve financière : le président souhaite réunir la commission dans les prochaines semaines. Le comité de direction émet la proposition de distribuer d'ici la fin du mandat 150.000 € aux clubs en reprenant l'idée de la Ligue avec le financement de petits travaux des clubs (ex. : peinture du foyer, travaux club-house, équipements,...) et de réserver 50.000€ au District pour des achats divers souhaités par les commissions (caméra pour la technique, drapeaux de touche avec bip pour arbitrage,...). A soumettre à la commission qui pourra émettre d'autres idées et proposer d'autres alternatives.
- **6.** Réunion avec les Landes, création d'un pôle « compétitions féminines » 64/40 avec une gestion informatique dans les Landes.

Suite à une réunion avec le District des Landes, il a été proposé que l'ensemble du football féminin dépendrait d'un pôle 64/40 avec la gestion des compétitions assurée par le District des Landes et l'une de ses salariées administratives.

Homologation du procès-verbal du Comité de Direction du 21 avril 2022

Après avoir noté l'observation de Matthis Bégué concernant sa remarque sur le football féminin, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents sous réserve de la modification apportée en séance.

Informations du secrétariat général

Licences saison 2021/2022

Total: 20.848 n-1: 18.622 / +11,95 % n-2: 20.013 / + 4,17 %

Les remarques observées au mois d'avril sont confirmées :

- Foot animation en forte hausse (+ 20 % pour G et + 45 % pour F)
- Jeunes en augmentation, particulièrement F (de +7 à + 22 %)
- Seniors G en légère hausse (+ 7 %) et Seniors F en très légère régression (- 1 %)
- Foot loisir en stagnation (+ 2 %)
- Dirigeants et éducateurs : mieux qu'un maintien des effectifs (+ 6 à 11 %)
- Baisse chez les arbitres (- 7 %)

Point FMI sur 4.734 matches saison 2021/2022

 Seniors à 11 (G) :
 98 %
 (20 feuilles papier sur 1.139)

 Seniors à 7 (G) :
 91 %
 (82 feuilles papier sur 905)

 Jeunes à 11 (G) :
 92 %
 (90 feuilles papier sur 1.132)

 Jeunes à 8 (G) :
 84 %
 (182 feuilles papier sur 1.157)

 Féminines :
 76 %
 (96 feuilles papier sur 401)

TOTAL: 90 % (470 sur 4.734)

Nouveaux clubs

- Laroin en attente d'affiliation : Foot Loisir et Féminines
- Serres Morlaàs en attente d'affiliation : Foot loisir
- Les Etoilés (siège social à Bizanos) demande abandonnée : Foot Animation

Retour sur les manifestations de fin de saison

Finales Féminines le 22 mai à Mourenx

Pour la première édition de la journée des féminines, le responsable du Pôle, Hervé LATRUBESSE, regrette la faible participation des membres du Comité de Direction.

Il réitère ses remerciements à la ville de Mourenx, au club de Mourenx Avenir et aux jeunes arbitres.

Finales coupes le 26 mai à Bayonne

Jacques CROS, responsable du pôle des compétitions se dit satisfait de la journée qui n'a pas connu de gros problèmes et où les clubs « ont assuré ».

Le Président Matthieu Rabby ajoute que les trois clubs bayonnais ont partagé le pourcentage des entrées et que les « buvettes ont bien marché ». Il remercie le binôme « membre du comité et membre de commission » qui ont officié sur chaque rencontre.

Assemblée générale le 5 juin à Sault de Navailles

Le Secrétaire Général ne cache pas sa déception quant aux très nombreuses absences des élus à cette assemblée générale.

Remerciements à la commune de Sault de Navailles et particulièrement aux membres du club de L'AVAL pour leur parfaite organisation, tant de l'assemblée générale que des finales qui ont suivi.

Finales Foot Loisir le 5 juin à Sault de Navailles

Pleine réussite, accentuée par la bonne tenue des équipes, des huit finales au programme de l'après-midi.

Le Président souhaite connaître l'avis des membres du CD au sujet d'une éventuelle entrée payante pour les finales du Foot Loisir. Le Comité de Direction, à l'unanimité, se prononce contre.

Obligation des dirigeants (article 3 des RG du DFPA)

Conformément à l'article 30 des RG de la FFF, les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Au-delà de 60 licences, le club devra posséder une licence Dirigeant supplémentaire par tranche de 20 licences, conformément à l'article 3 des RG de la LFNA.

Clubs en infraction saison 2021/2022

ARBONA: 232 licences – 11 dirigeants (obligation 12) - Manque 1

• L'ALERTE HAGETAUBIN : 20 licences - 0 dirigeant (obligation 3) - Manque 3

• OZENX MONTESTRUCQ: 15 licences -0 dirigeant (obligation 3) - Manque 3

A titre exceptionnel, le Comité de Direction sursoit à l'amende pour les deux nouveaux clubs et pour Arbona où il ne manque qu'un dirigeant. Un courrier sera adressé à ces trois clubs afin de régulariser la situation pour la saison 2022/2023.

Point Statut Arbitrage pour les accessions

D1 accessions en R3 : 2 équipes réserves (non concernées)

D2 accessions en D1 : 1 équipe réserve (non concernée)

et Mourenx Avenir – obligation 1 arbitre – effectif 6 arbitres dont 5 arbitres à jour

D3 accessions en D2 : 2 équipes réserves (non concernées) et Ardanavy – obligation- 1 arbitre – effectif 2 arbitres à jour

Observatoire des comportements

- 38 matches enregistrés / 4857 joués
- 27 agressions physiques
- 15 agressions verbales
- 30 clubs concernés

Mourenx Avenir (4 Seniors et 1 Jeunes) et Pau Bleuets (2 Seniors et 3 Jeunes) apparaissent sur 5 matches, suivis de Billère (4 Seniors) et Boucau Elan (2 Seniors et 2 Jeunes) avec 4 matches.

Point final disciplinaire au 9 Juin 2022

38 réunions:

Au 09/06/2022 = 2.658 avertissements + 9,25 % 268 exclusions / suspensions - 1,1 %

Au 09/06/2019 = 2.433 avertissements 271 exclusions / suspensions

<u>Composition des commissions</u> 2022/2023 à l'ordre du jour du comité de direction le 9 juillet 2022 Les responsables de chaque pôle doivent adresser la composition des commissions au secrétariat général au minimum 3 jours avant la réunion du comité de direction.

Les modifications des textes seront à l'ordre du jour du comité de direction mi-août (préparation Assemblée Générale).

Challenge Fair- Play 2021/2022 (diffusé sur le site officiel)

D1 / D2

- 1. D1 NAY VATH VIELHA (8,5 pts/20) 800€
- 2. D1 ANGLET 3 (9 pts / 20) 400€

D3

- 1. CASTETIS GOUZE US 2 (5,5 pts/20) 500€
- 2. JURANCON 2 (5,5 pts / 20) 300€

Le Comité de Direction homologue le challenge du fair-play 2021/2022 et ses conséquences avec les points retirés à certaines équipes :

D1 - BILLERE ASL: 20.5/20 retrait de 1 point

D1 – ARIN LUZIEN 2 : 25/20 retrait de 1 point

D1 - BIARRITZ JA 2: 27.5/20 retrait de 2 points

D1 - CASTETIS GOUZE US: 28/20 retrait de 2 points

D1 - PAU FA BOURBAKI: 31/20 retrait de 4 points

D2 – LUY DE BEARN 2 : 22.5/20 retrait de 1 point

D2 - PONTACQ PAP.: 27.5 / 20 retrait de 2 points

D2 - BOUCAU ELAN 2: 35.5 / 20 retrait de 6 points

D3 - HASPARREN FC 2: 22.5/20 retrait de 1 point.

Accessions et rétrogradations

- 3 descentes de R3 en D1: PAU BLEUETS, GELOS et ORTHEZ 2

D1:

- 2 montées en R3 : LESCAR 2 et ARIN LUZIEN 2

- 3 descentes en D2 : ARTIX 2, CARRESSE SALIES 1 et BIARRITZ 2

D2:

- 2 montées en D1 : MOURENX AVENIR et ASMUR 2

- 4 descentes en D3: STE SUZANNE, ETOILE BEARNAISE, ES PYRENEENNE et FAMEB 3

D3:

- 3 montées en D2 : ARDANAVY, MAULEON 2 et JURANCON 2
 - 3 descentes en D4 : CARRESSE SALIES 2, ARUDY et GAN 2

D4:

- 2 montées en D3 : LESCAR 3 et BAYONNE CROISES 3

Composition des poules D1 à D3 + point sur la D4

Le Comité de Direction étudie la proposition de composition des poules de D1 à D3 effectuée par la commission des compétitions adultes et se prononcera au comité de direction du 17 août sous réserve des engagements connus à cette date.

Accessions équipes jeunes en LFNA

U17 ELITE: Champion GARAZI

3 montées en U18R2 : GARAZI, LESCAR 2 et ST PALAIS

U15 ELITE : Champion PAU BLEUETS

3 montées en U16R2 : PAU BLEUETS, LESCAR et GJ FCLR/FCVO

U13ELITE: Champion GARAZI

3 montées en U14R2 : GARAZI, ANGLET et ARTIX

Les champions équipes de Jeunes :

U19 EXCELLENCE : OLORON

U19 D1 : HIRIBURUKO
U19 D2 : BIARRITZ
U17 ELITE : GARAZI

U17 EXCELLENCE : ENT. FAMEB / FC2V

U17 D1 : GROUPEMENT BASSIN DE LACQ
U17 D2 : GROUPEMENT FC LA RIBERE/FCVO

U17 D3: **JURANCON** U15 ELITE: **PAU BLEUETS** U15 EXCELLENCE: ST PALAIS U15 D1: **ASMUR** U15 D2: **ESMAN** U13 ELITE: **GARAZI** U13 EXCELLENCE: PAU 2 U13 D1: **FCVO**

Autres U13: pas de classement

Dates des engagements saison 2022/2023 (cf : document annexe)

Les dates proposées par le pôle des compétitions sont validées après avoir avancé les engagements de la D4 (fin 16 août au lieu du 19 août)

Les groupements devront être enregistrés sur Footclubs avant le 8 juillet 2022

Présentation du pré-projet de calendrier adultes et des jeunes qui seront à l'ordre du jour du comité de direction du 17 août prochain.

Règlement tarifaire (cf : document annexe)

Le Comité de Direction adopte les tarifs pour la saison 2022/2023 tels que présentés sur le document annexe.

Un long débat s'instaure au sujet des indemnités d'arbitrage, le président demande qu'une simulation soit faite pour connaître l'augmentation que la proposition de la CDA engendre aux clubs suivant le nombre d'équipes engagées. Les tarifs des arbitres seront à l'ordre du jour de la réunion du 17 août 2022.

Assemblée générale du 3 septembre 2022 à Serres-Castet

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 3 septembre 2022 qui se tiendra au Centre Social Alexis Peyret, 2 rue Aristide Finco à Serres – Castet, est homologué par le Comité de Direction : Accueil des clubs de 8h30 à 9h30 - début de séance à 9h45.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture par le Président
- Mots de bienvenue
- Intervention des invités
- Homologation procès-verbaux AG financière et extraordinaire du 04/09/2021 et AG ordinaire du 05/06/2022
- Rapport moral du secrétaire général
- Présentation des comptes 2021/2022 (compte de résultat et bilan)
- Intervention du commissaire aux comptes + vote des comptes 2021/2022
- Vote de l'affectation du résultat 2021/2022
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2022/2023
- Nomination d'un commissaire aux comptes (période de 6 ans)
- Remise des récompenses champions jeunes et individuelle FFF
- Modification des règlements du District
- Questions diverses

Questions diverses – tour de table

Vu l'heure tardive, il n'y aura ni question diverse, ni tour de table, chaque membre ayant pu s'exprimer longuement lors de la séance.

Le Président remercie les participants et les membres du clubs d'Ozenx-Montestrucq pour la réception proposée à l'issue de cette réunion.

Aucun autre point n'apparaissant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

M. LACOUE NEGRE

M. RABBY